

Pénibilité : vers un recalibrage de certains critères

Le président du Medef demande au gouvernement de suspendre les déclarations mais aussi l'acquisition de points par les salariés.

Il faut arrêter les compteurs. On va dans le mur à grande vitesse", a prévenu mardi le président du Medef, Pierre Gattaz, à l'occasion de sa conférence de presse mensuelle. En cause ? Le compte pénibilité. Le gouvernement a annoncé la "suspension" des déclarations de la part des employeurs jusqu'à la fin de l'année. Mais, pour le Medef, ce n'est pas suffisant. "Reculer le mur ne le détruit pas pour autant", a affirmé Pierre Gattaz, qui s'inquiète de l'accumulation des points engrangés par les salariés pour l'année 2017, alors qu'aucune solution n'a encore été trouvée pour simplifier le dispositif.

Idealement, le patronat voudrait suspendre les déclarations mais aussi l'acquisition de points, notamment ceux qui se rapportent aux facteurs les plus problématiques, dont certains pourraient être recalibrés, voire supprimés. C'est le cas des agents chimiques, dont le risque d'exposition est beaucoup plus large en réalité que ce pensaient les inspireurs de la loi qui a instauré le compte pénibilité. Le port de charges lourdes, les postures pénibles et les vibrations posent aussi problème car ils sont difficiles à quantifier, de l'aveu même de certains syndicats, qui seraient prêts à en discuter. Le Medef espère revoir à la baisse les seuils fixés par la loi, mais surtout éviter aux employeurs d'avoir à mesurer salarié par salarié le degré d'exposition.

Externaliser le dispositif

Du côté de l'U2P et de la CPME, les efforts se concentrent sur un autre front : externaliser la gestion du dispositif. "Cela ne doit pas être à l'employeur de vérifier l'exposition de ses salariés et d'attribuer des points. Il faut exter-

naliser cette partie du dispositif à un comité composé de médecins du travail par exemple. Cela permettrait de décharger l'employeur de cette tâche et d'éviter des contentieux avec les salariés", souligne Alain Griset, le président de l'U2P. Dans tous les cas, l'aménagement du dispositif suppose un nouveau texte de loi. Or le calendrier des réformes législatives s'annonce déjà très chargé.

D'aucuns plaident ainsi pour englober la refonte de la pénibilité dans la réforme des retraites, dont les discussions devraient commencer début 2018 pour une concrétisation à beaucoup plus longue échéance. Il y a une cohérence à traiter les deux sujets en même temps, mais que dire aux salariés qui sont censés engranger des points depuis le début de l'année ?

La liste s'allonge

Et que dire aux branches professionnelles qui ont fait l'effort de publier leur référentiel métiers à temps pour permettre aux employeurs de leur secteur de se mettre en conformité avec la loi ? A ce jour, elles ne sont que 13 à avoir fait ce travail, auxquels il faut ajouter trois accords de branche qui ont été étendus. Mais la liste s'allonge progressivement. Le secteur sanitaire et social non lucratif, qui couvre tout de même 750.000 salariés, est en passe de déposer son référentiel. "Ce qui prouve que quand on veut, on peut", tacle un syndicaliste, qui estime qu'une partie du patronat "On ne veut toujours pas entrer dans une discussion sérieuse sur la pénibilité".

MARIE BELLAN